

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **16 février 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Flavien BASILE** a donné **pouvoir** à **Marie-Lou TALET**, Madame **Ida HIDALGO** a donné **pouvoir** à **Jean-Louis COSTES**, Madame **Céline STREIFF** a donné **pouvoir** à **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 9
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages Exprimés : 21

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL SIS À FUMEL 2 AVENUE GEORGES LEYGUES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ÉCURIE AUTOMOBILE DU HAUT BOIS ».

Monsieur ARANDA rappelle que la commune encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il propose à ce titre de mettre gratuitement un local (maison du gardien de l'ancienne caserne de pompiers) à disposition de l'association « **Écurie Automobile du Haut Bois**», association déclarée, représentée par **Monsieur Yannick TEMPRANO**, qui a pour vocation la promotion et la pratique de sports mécaniques, en vue d'utiliser ledit local comme entrepôt, sans restriction de jours et d'horaires.

Monsieur ARANDA précise que l'association « **Écurie Automobile du Haut Bois**» bénéficiait de la salle n°7 mise à disposition à la Maison des Associations sise à Fumel 27 rue Bon Accueil et que suite à la fermeture de ce bâtiment, le stockage du matériel de ladite association doit être transféré.

Il donne lecture de la présente convention de mise à disposition qui en définit les modalités.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. acte le transfert de ladite association et dénonce la convention de mise à disposition de la salle n°7 de la Maison des Associations sise à Fumel 27 rue Bon Accueil ;**
- 2. approuve la convention de mise à disposition gracieuse d'un local (maison du gardien de l'ancienne caserne de pompiers) sis à Fumel 2 avenue Georges Leygues, à l'association « Écurie Automobile du Haut Bois», association déclarée, représentée par Monsieur Yannick TEMPRANO, en vue d'utiliser ledit local comme entrepôt, sans restriction de jours et d'horaires ;**

3. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
4. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **23 février 2024**


Jean-Louis **COSTES**, Maire de Fumel

Signé par :


Chantal **BREL**, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

